



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

COP29

CLIMAT

NOVEMBRE 2024



ÉDITO

Agnès Pannier-Runacher

*Ministre de la Transition écologique, de l'Énergie,
du Climat et de la Prévention des risques*

Selon le GIEC, entre 2011 et 2020, le climat mondial s'est déjà réchauffé de 1,1°C par rapport aux niveaux préindustriels. Entre 1901 et 2018, le niveau de la mer s'est élevé de 20 centimètres. Le recul des glaciers est sans précédent depuis au moins 2 000 ans. La concentration en gaz carbonique dans l'atmosphère est la plus élevée depuis au moins deux millions d'années. Voilà, en 2024, la réalité de l'urgence climatique.

Les conséquences de cette urgence, elles sont déjà là. Les catastrophes naturelles se multiplient sur notre territoire à une fréquence inédite. Des forêts sont ravagées, des territoires intégralement inondés, des maisons dévastées. Le dérèglement climatique n'est pas une abstraction. Il affecte la production alimentaire, la santé humaine, les écosystèmes vitaux et aggrave d'autres crises planétaires telles que l'effondrement de la biodiversité et l'augmentation de la pollution de l'air et de l'eau.

C'est pour cela que la lutte pour le climat et la biodiversité est le plus grand défi, le plus grand combat de notre siècle.

Dans ce contexte d'urgence, la COP28, organisée à Dubaï l'année dernière, avait permis des avancées historiques afin de limiter le réchauffement à +1,5°C avec l'appel à la sortie progressive des énergies fossiles.

Avec la COP29, nous devons désormais nous engager résolument pour mettre en œuvre ces engagements dans chacun des Etats. Cela est d'autant plus urgent que l'année 2024 sera vraisemblablement la première à dépasser les +1,5°C de réchauffement.

Je porterai, avec la délégation française, deux priorités pour cette COP29.

D'abord, d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela nécessite de se mettre d'accord sur la mise en œuvre de la sortie progressive des énergies fossiles. Cela nécessite aussi que les pays s'engagent à publier, dans les prochains mois, des stratégies claires pour respecter leurs engagements.

Ensuite, nous devons avancer sur la question du financement de la transition vers nos objectifs. Pour cela, il sera crucial de mobiliser non seulement des fonds publics, mais également des financements privés, et de réformer en profondeur notre système de financement international, pour soutenir les pays les plus vulnérables, qui sont les premières victimes du dérèglement climatique.

Malgré le contexte géopolitique particulier de cette COP29, la France portera une voix forte, fidèle à son ambition climatique. Nous sommes l'un des dix pays les plus engagés au monde dans ce combat pour la planète. L'année dernière, grâce à la planification écologique, nos émissions ont diminué de 5,8%. L'année dernière également, nous avons été l'un des premiers contributeurs au financement de la solidarité internationale sur le climat avec plus de 7,2 milliards d'euros.

Nous serons donc très ambitieux pour cette COP29 sur le climat, comme nous l'avons été pour la COP16 sur la biodiversité en Colombie, et comme nous le serons encore lors des négociations pour un traité contraignant sur la pollution plastique en Corée du Sud ; lors de la COP sur la désertification en Arabie saoudite ; et lors de la Conférence de Nations Unies sur les Océans (UNOC), à Nice, en juin 2025.

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA COP29

CONFIRMATION PAR LE GIEC¹ DE L'ÉTAT PRÉOCCUPANT DU CLIMAT

Publié fin mars 2023, le dernier rapport de synthèse du GIEC est sans équivoque : le réchauffement de la température moyenne mondiale s'accélère et il est causé par les activités humaines.

La transition est d'autant plus importante que le coût de l'inaction serait bien plus supérieur au coût de l'action : de 5 % à 20 % du PIB mondial contre 1 % si nous agissons dès maintenant. En France, l'Ademe estime qu'une transition retardée pourrait conduire à près de 1 100 milliards d'euros d'actifs échoués cumulés, soit près de 50 milliards d'euros par an entre 2030 et 2050.

La 61^e session du GIEC, en août 2024, a lancé son 7^e cycle en approuvant les lignes directrices des deux premiers rapports, le rapport spécial sur les villes et le rapport méthodologique sur les forçages climatiques de courte durée.

1. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

CONTEXTE ET ENJEUX

PRÉSENTATION DE LA COP29

La 29^e conférence des Parties (COP29)

Depuis 1995, la COP Climat réunit chaque année les États signataires de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et, depuis 2016, les Parties signataires de l'Accord de Paris, soit 197 pays et l'Union européenne.

Cette année, la COP29 se tient du 11 novembre au 22 novembre 2024 à Bakou, sous présidence azerbaïdjanaise. L'Azerbaïdjan a été choisi par les Nations unies pour héberger la COP en 2024, conformément aux règles de l'ONU. Cette COP29 devrait être de plus faible envergure en matière de participation que la COP28 de Dubaï.

Entre la COP28 de Dubaï, dont le résultat phare fut l'adoption du premier bilan mondial de l'Accord de Paris et l'appel à la sortie progressive des énergies fossiles, et la COP30 de Belém, au Brésil, qui lancera le prochain cycle de l'ambition (actualisation des contributions déterminées au niveau national (CDN)² à horizon 2035), la COP29 se concentrera sur le financement de l'action climatique. Cette COP devra ainsi répondre à la question du soutien financier en faveur des pays en développement et mobiliser l'ensemble des Parties afin de faciliter la préparation des CDN qui reflètent l'urgence exprimée dans le Bilan mondial et l'objectif fixé dans l'Accord de Paris de limiter le réchauffement mondial à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. En outre, cette COP s'inscrit dans un contexte géopolitique dégradé, caractérisé par d'importantes tensions internationales.

2. Les Contributions déterminées au niveau national (CDN) sont des engagements climatiques nationaux définis dans le cadre de l'Accord de Paris par les États eux-mêmes.

CONTEXTE ET ENJEUX

LES PRINCIPAUX ENJEUX DE LA COP29

Alors que l'urgence climatique commande d'accélérer l'ambition durant cette décennie critique, la COP29 sera une étape supplémentaire dans la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Les principaux enjeux des négociations concernent :

- la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du premier bilan mondial de l'Accord de Paris, notamment en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, de sortie progressive des énergies fossiles et d'exigence vis-à-vis des futures NDC ;
- les financements pour le climat ;
- la définition d'un cadre international pour les marchés carbone ;
- les pertes et préjudices face aux effets du changement climatique, avec notamment l'opérationnalisation du fonds dédié ;
- la mise en œuvre de l'adaptation au changement climatique ;
- l'adoption d'un prochain programme de travail sur le genre et le changement climatique.

LES TROIS CONVENTIONS DE RIO

Lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, trois conventions internationales ont été créées, dédiées respectivement au climat, à la biodiversité et à la lutte contre la désertification.

Cette année, les conférences des Parties à ces trois conventions s'enchaînent comme suit :

- COP16 Biodiversité à Cali, en Colombie du 21 octobre au 1^{er} novembre 2024 ;
- COP29 Climat à Bakou, en Azerbaïdjan du 11 au 22 novembre 2024 ;

- COP16 Désertification à Riyad, en Arabie Saoudite du 2 au 13 décembre 2024.

Ces réunions, placées sous l'égide des Nations unies, visent à atteindre de difficiles consensus face à une crise planétaire aux multiples aspects étroitement liés, tels que le changement climatique, les différents types de pollution, les disparitions d'espèces, l'avancée des déserts, etc.

The background of the entire page is a photograph of a forest floor. In the foreground, there are dark, wet-looking stones and a patch of brown moss. The background is a soft-focus view of a forest with green trees and foliage, creating a bokeh effect. The overall color palette is natural and earthy, with greens, browns, and greys.

LA FRANCE **TOUJOURS** **MOBILISÉE** **POUR ATTEINDRE** **LES OBJECTIFS** **DE L'ACCORD** **DE PARIS**

Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, la France agit au niveau international en portant des ambitions fortes lors des COP et en organisant des sommets internationaux afin de contribuer à amplifier la coopération internationale en faveur de la transition écologique. La mobilisation française se concrétise en même temps au niveau national avec la Stratégie française pour l'énergie et le climat dont les derniers documents ont été mis à la concertation du grand public cet automne.

L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL DE LA FRANCE DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Lors de la COP29, la France sera tout particulièrement mobilisée pour travailler avec la communauté internationale sur 7 questions suivantes.

1. La sortie progressive des énergies fossiles

L'enjeu de la COP29 sera de dynamiser la mise en œuvre des engagements pris lors de la COP28 sur la sortie progressive des énergies fossiles. En effet, la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel) est la première source d'émissions de gaz à effet de serre³ et est responsable de 81 à 91% du total des émissions anthropiques de CO₂ durant la dernière décennie (2010-2019). Pourtant, leur consommation continue d'augmenter (+1,5% en 2023)⁴. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et le GIEC. Limiter le réchauffement climatique à +1,5°C, voire +2°C, implique de ne plus développer de nouveaux projets d'énergies fossiles sans dispositif d'atténuation des émissions. D'autant plus que le GIEC⁵ a évalué que les infrastructures d'énergies fossiles existantes ou déjà planifiées conduisent à elles seules à un réchauffement au-delà de +1,5°C, sauf en cas d'abandon avant leur durée de vie nominale.

Les pays du G7 se sont ainsi déjà engagés à opérationnaliser cette sortie progressive des énergies fossiles au travers de plans nationaux, à soutenir des actions en faveur d'une transition énergétique inclusive et à fournir des efforts pour réduire la demande en combustibles fossiles. En mai 2024, ils se sont également engagés à sortir du charbon sans dispositif d'atténuation des émissions dans la première moitié des années 2030.

LA FRANCE

La France s'est engagée à sortir du charbon en 2027, du pétrole en 2045 et du gaz naturel en 2050. Elle promeut un recours accru aux énergies décarbonées (renouvelables et nucléaire) afin que notre consommation d'énergie finale fossile atteigne 42 % en 2030, contre 60 % en 2022. Cette sortie de notre dépendance aux énergies fossiles constitue un des principaux axes de la troisième édition de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). À l'international, la France soutient plusieurs initiatives pour améliorer l'accès aux énergies décarbonées et faciliter la sortie progressive des énergies fossiles. C'est en particulier le cas de l'Alliance du nucléaire en Europe, créée à l'initiative d'Agnès Pannier-Runacher en février 2023, qui rassemble tous les pays d'Europe souhaitant s'appuyer sur cette énergie, aux côtés des renouvelables, pour mener à bien leur transition énergétique, ou encore le Coal Transition Accelerator (CTA), lancé à la COP28 par la France, afin de faciliter la recherche de solutions politiques et financières pour accélérer la transition juste hors du charbon dans les pays émergents et en développement.

3. Rapport du premier groupe de travail, 6^e rapport d'évaluation, GIEC, (AR6.WG), 2021

4. *Statistical Review of World Energy*, 2024

5. Rapport du troisième groupe de travail, 6^e rapport d'évaluation, GIEC (AR6.WG), 2022

2. L'atténuation, c'est-à-dire la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Les engagements des États en matière d'atténuation sont inscrits dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) où ils décrivent les mesures qu'ils vont prendre pour contribuer à l'objectif mondial de limiter le réchauffement planétaire à +1,5°C. Ces CDN jouent un rôle déterminant pour le respect de l'objectif +1,5°C. En vertu de l'article 4 de l'Accord de Paris, les Parties sont tenues de formuler de nouvelles CDN tous les cinq ans, représentant une progression par rapport à leurs CDN antérieures et le plus haut niveau d'ambition possible. Les engagements actuels ont pour horizon 2030. D'ici la COP30 de Belém, les Parties sont ainsi encouragées à fixer des objectifs à horizon 2035 pour leurs futures CDN.

Le prochain cycle de révision des CDN sera essentiel pour maintenir possible l'objectif +1,5°C. Afin de pallier le double déficit d'ambition et de mise en œuvre de certains pays, les CDN doivent évoluer, conformément aux décisions du bilan mondial de la COP28, vers des outils de planification écologique **couvrant tous les secteurs de l'économie et tous les gaz à effet de serre**, alignés avec l'objectif +1,5°C et les stratégies de long terme. Il est aussi essentiel que le prochain cycle de CDN permette d'engager dans le monde entier la sortie progressive des énergies fossiles et d'intégrer des actions ou objectifs précis, tels que la réduction des émissions de méthane qui représentent un tiers de l'augmentation des températures observée depuis le début de la révolution industrielle.

L'Union européenne soumet une CDN commune au nom des 27 États membres. La CDN européenne actuelle, à horizon 2030, reflète les objectifs fixés dans la loi européenne sur le climat : au moins 55 % de réductions d'émissions nettes de GES en 2030 par rapport à 1990 et la neutralité carbone d'ici 2050. La CDN européenne à horizon 2035 découlera directement de l'objectif climatique pour 2040 qui doit être adopté par les États membres dans les prochains mois. Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte vert, la loi européenne sur le climat prévoit

l'adoption d'un objectif intermédiaire pour 2040 en vue d'atteindre la neutralité carbone en 2050. L'objectif européen se traduit en France par la Stratégie nationale bas-carbone qui a été présentée par le Gouvernement en novembre 2024.

L'ATTÉNUATION NÉCESSITE DES STRATÉGIES SECTORIELLES

En mars 2024, la France a organisé le premier Forum mondial bâtiment et climat. Pour la première fois, 64 États se sont accordés sur une feuille de route concrète et opérationnelle, la déclaration de Chaillot, pour faire face aux enjeux de la décarbonation dans ce secteur, qui représente 21 % des émissions de gaz à effet de serre. Avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, ils se sont engagés à renforcer les cadres normatifs, mobiliser les financements et partager les solutions qui existent dans le monde entier au service de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Concrétisation opérationnelle, le Conseil intergouvernemental pour le bâtiment et le climat sera annoncé à la COP29. Il réunira régulièrement les ministres et administrations en charge de cette feuille de route pour les États concernés.

3. La finance climat

Historiquement, c'est la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 1992 à Rio qui avait posé l'obligation aux pays développés, dont une liste précise était annexée à la convention, de fournir une aide financière aux pays en développement. Ensuite, c'est en 2009 à la COP15 de Copenhague qu'avait été ajouté un objectif collectif de 100 milliards de dollars par an, à atteindre dès 2020 pour soutenir l'action climatique dans les pays en développement, dans un contexte de mesures d'atténuation significatives et de transparence sur la mise en œuvre. Enfin, l'accord de Paris a conforté cet objectif des 100 milliards, le prolongeant jusqu'à 2025, tout en encourageant d'autres pays à contribuer sur une base volontaire et non comptabilisée dans l'objectif.

Alors que cet objectif a été dépassé pour la première fois en 2022, avec 115,9 milliards de dollars comptabilisés par l'OCDE (contre 89,6 milliards en 2021 et 83,3 milliards en 2020), il est convenu qu'il sera revu lors de la COP29. La définition d'un nouvel objectif de finance climat post-2025 (*New collective quantified goal* - NCQG) sera l'un des enjeux majeurs de cette COP.

Depuis de nombreuses années, la France fait partie des principaux contributeurs au financement de l'action climatique des pays en développement. En 2022, la France a ainsi fourni 7,2 milliards d'euros de financements climat, dont 2,8 milliards d'euros pour l'adaptation.

La France et l'Union européenne poursuivront leurs efforts pour parvenir à l'adoption du nouvel objectif financier en cohérence avec le troisième objectif de long terme de l'Accord de Paris qui est de rendre l'ensemble des flux financiers compatibles avec un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilient au changement climatique.

Les discussions techniques et les négociations politiques relatives au NCQG n'ont pour l'instant abouti qu'à très peu d'accords substantiels. Néanmoins, certains éléments sont connus :

- 1) le nouvel objectif doit être fixé à partir d'un plancher de 100 milliards ;
- 2) il doit prendre en compte les besoins et priorités des pays en développement ;
- 3) il doit être un effort global au sein duquel les pays développés doivent continuer de montrer la voie ;
- 4) il doit mobiliser «des financements issus d'une large variété de sources, d'instruments et de filières.

Les trois principaux objectifs pour cette phase de négociations politiques sont :

- 1) de parvenir à un nouvel objectif de finance climat ambitieux mais atteignable ;
- 2) d'élargir la base des contributeurs au soutien financier public aux pays en développement ;
- 3) d'intégrer un objectif d'investissement plus large, associé à des politiques publiques qui permette de reconnaître l'importance des financements privés et innovants.

La France continuera de faire le pont entre pays développés et en développement en s'appuyant sur le réseau du Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P). Forgé lors du sommet pour un nouveau pacte financier à Paris en juin 2023, le Pacte affirme qu'un choc

de financements est nécessaire et qu'aucun pays ne devrait avoir à choisir entre la lutte contre la pauvreté et la préservation de la planète. Plus globalement, il est crucial que le nouvel objectif de finance climat puisse s'ancrer dans la réforme de l'architecture financière internationale.

L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

L'Agence française de développement contribue activement à l'intégration des enjeux climatiques et environnementaux au sein des flux financiers internationaux et de l'aide au développement en alignant 100 % de ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Elle joue aussi un rôle clé dans des initiatives internationales telles que réseau International Development Finance Club (IDFC), l'initiative Finance en Commun (FiCS) et les sommets Financing for Development.

4. Le cadrage de la coopération en matière de marchés carbone

Un consensus semble se former sur la nécessité de parvenir à un accord sur le cadre de coopération permettant les transferts de résultats d'atténuation (réduction d'émissions et/ou absorptions de CO₂) entre Parties. Ce cadre des marchés carbone prévu par l'article 6 de l'Accord de Paris est le dernier élément de la COP21 dont les règles de mise en œuvre ne sont toujours pas finalisées. La France et l'Union européenne poursuivront leurs efforts à la COP29 pour assurer un cadre de coopération solide, fondé sur des crédits de haute qualité, qui pourra réhausser les standards des marchés volontaires et renforcer l'ambition globale, avec des CDN effectivement atteintes.

Les récentes critiques à l'encontre de certains standards des marchés volontaires du carbone ont conduit à une forte baisse de la demande sur le marché, et démontré qu'il était indispensable d'établir des règles internationales claires et ambitieuses. C'est notre objectif pour l'article 6 : l'intégrité environnementale doit être garantie en termes d'offre (crédits véritablement additionnels, réels, mesurables, vérifiables, uniques), de demande (l'achat de crédits

ne doit pas ralentir la décarbonation, qui demeure la priorité) et de processus (des transactions transparentes et équitables).

Ce cadre des marchés carbone prévoit deux types de coopération.

- **Un cadre d'échange de résultats d'atténuation** (*Internationally Transferred Mitigation Outcomes - ITMOs*) entre Parties (article 6.2). Ces résultats d'atténuation correspondent aux réductions d'émissions et absorptions de carbone comptabilisées par les États comme allant au-delà de leurs CDN et pouvant donc être vendues à des Parties n'ayant pas encore atteint leurs CDN. Une fois que ces ITMO ont été transférés, les Parties concernées doivent ajuster leur comptabilité pour éviter un double compte des résultats d'atténuation.
- **Un mécanisme international de certification de projets de compensation** fondé sur des critères alignés avec les objectifs à long-terme de l'Accord de Paris. Sous ce mécanisme centralisé et encadré par la CCNUCC, les développeurs de projets pourront vendre leurs crédits à des entités publiques ou privées. Il succède au mécanisme de développement propre établi par le Protocole de Kyoto. Les règles de ce mécanisme visent à servir de référence internationale pour les marchés volontaires du carbone.

5. L'opérationnalisation des arrangements financiers pour répondre aux pertes et préjudices

La COP28 a acté l'opérationnalisation des nouveaux arrangements financiers, dont un fonds, afin d'aider les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique à répondre aux pertes et préjudices subis. Les démarches en faveur de la structuration et de l'opérationnalisation de ce fonds, débutées en 2024, ont permis des avancées notables avec la création de sa personnalité juridique, la nomination de son premier directeur exécutif, Ibrahima Cheickh Diong (Sénégal), la conclusion des accords d'hébergement

avec la Banque mondiale ou encore des discussions substantielles sur les premiers déboursments du fonds et de son modèle économique à long terme. Les premières contributions financières au fonds s'élèvent à ce jour à 702 millions de dollars, avec une contribution française qui pourra aller jusqu'à 100 millions d'euros.

La France, qui s'était pleinement engagée au sein du comité de transition, poursuit son implication par le biais de Jean-Christophe Donnellier, qui coprécide le conseil du fonds au nom des pays développés. Cette coprésidence témoigne du volontarisme de la France au plan multilatéral pour répondre aux défis posés par les effets néfastes du changement climatique. D'ailleurs, la France soutient le dialogue de haut niveau coorganisé par le secrétaire général des Nations unies et le fonds pour répondre aux pertes et préjudices au premier semestre 2025. Une meilleure coordination des initiatives existantes est nécessaire afin d'offrir une réponse cohérente et efficace aux pertes et préjudices.

Cependant, aussi important que soit l'effort financier de la France et des autres pays développés, il ne pourra couvrir à lui seul l'ensemble des besoins, qui vont croissants. L'élargissement des sources de financement, en provenance de tous pays, sources ou institutions en mesure de contribuer ou à travers de mécanismes innovants, est impératif.

6. L'adaptation au changement climatique

Deuxième objectif de l'Accord de Paris, l'adaptation au changement climatique consiste à permettre aux sociétés humaines et aux écosystèmes de faire face aux conséquences actuelles et futures du changement climatique. Dans cette perspective, le pacte de Glasgow (COP26) inclut un engagement des pays développés à doubler leurs financements climat dédiés à l'adaptation dans les pays en développement d'ici 2025 par rapport au niveau de 2019. La COP28 a aussi conduit à l'adoption d'un cadre de travail pour l'objectif mondial en matière d'adaptation (*Global Goal on Adaptation*), objectif qualitatif concernant toutes les Parties, qui devra permettre d'accroître la résilience aux changements climatiques et de réduire la vulnérabilité.

Les pays en développement rappellent les difficultés d'accès aux financements pour l'adaptation. Seule une haute ambition politique permettra de soutenir durablement les efforts locaux pour répondre aux besoins urgents d'adaptation. Par conséquent, la France encourage tous les pays à se doter de plans

nationaux d'adaptation et se tient prête à les accompagner dans la formulation et la mise en œuvre de ces plans.

De façon complémentaire, la France est mobilisée pour renforcer la prévention et l'information sur les risques d'événements météorologiques dangereux, au travers de l'initiative CREWS (*Climate Risk and Early Warning Systems*) sur les systèmes d'alerte précoce, lancée à la COP21. En 2022, cette initiative a permis de mieux protéger plus de 111 millions de personnes dans 15 pays différents. Elle permet aussi de répondre à l'appel du secrétaire général des Nations unies d'atteindre une couverture universelle en matière d'alerte précoce d'ici 2027, à laquelle la France contribue financièrement.

7. Le renforcement d'une politique climatique inclusive

Le changement climatique n'affecte pas tous les individus de la même manière et certains segments de la population mondiale sont plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, celles en situation de handicap et à faibles revenus ou encore les populations autochtones.

La France promeut une action climatique inclusive, fondée sur les droits humains et qui tient compte de l'équité intergénérationnelle, avec une attention particulière aux préoccupations et aux idées de la jeunesse. De même, la France maintiendra ses efforts à la COP29 pour renforcer la participation pleine et égale des femmes à la prise de décision sur le climat ainsi que pour veiller à l'intégration transversale des enjeux de genre dans l'ensemble de l'action climatique mondiale. Ces considérations sont autant de leviers essentiels pour réaliser les objectifs de l'Accord de Paris et garantir que les solutions adoptées soient justes, équitables et ne laissent personne de côté.

LA POLITIQUE FRANÇAISE D'ADAPTATION

Avec la présentation par le Premier ministre et la mise en consultation publique de son nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) le 25 octobre 2024, la France confirme son avance en matière de planification de l'adaptation. Dès 2006, notre pays s'est doté d'une stratégie nationale en matière d'adaptation, sept ans avant la première stratégie de l'Union européenne. Ce nouveau PNACC change d'échelle avec la publication d'une première stratégie systémique d'adaptation au changement climatique dans toutes les politiques publiques : santé, économie, agriculture, biodiversité, éducation, travail, urbanisme, logement, transports, culture...

PLANIFIER LA FRANCE DÉCARBONÉE INTÉGRÉE DANS LE CADRE EUROPÉEN

Les engagements climatiques de la France se structurent autour de la loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée en 2015, la loi sur l'énergie et le climat adoptée en 2019, et la loi climat et résilience promulguée le 24 août 2021. Ils portent principalement sur l'atteinte de la neutralité climatique à l'horizon 2050, la sortie progressive des énergies fossiles, la baisse de l'empreinte carbone de la France et la baisse de notre consommation d'énergie finale.

Le président de la République a détaillé le chantier de planification écologique qui permettra à la France de réduire de 50% ses émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, de protéger la biodiversité et d'agir pour l'économie circulaire. Ce plan, présenté en 2023, propose à chacun – citoyens, collectivités locales, entreprises, associations – un chemin pour réussir collectivement et individuellement à réduire notre empreinte écologique et nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable. La planification écologique s'organise autour de six axes qui concernent concrètement toutes les dimensions de nos vies : mieux se déplacer, mieux se loger, mieux préserver et valoriser nos écosystèmes, mieux produire, mieux se nourrir et mieux consommer.

Les engagements qui en découlent sont mis en œuvre par trois documents de planification en matière de climat et d'énergie : le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle sur l'énergie (PPE). Ces trois documents constituent la Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC) et ont été publiés cet automne ; ils font actuellement l'objet d'une concertation publique. Cette étroite implication de la population pour l'élaboration de la politique française en matière de climat vise à créer une dynamique et renforcer l'adhésion collective au projet de société décarbonée.

La Stratégie française pour l'énergie et le climat vise à traiter de manière cohérente et intégrée les

enjeux de décarbonation et à renforcer l'articulation entre l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Ainsi, les travaux de préparation du PNACC, de la SNBC et de la PPE sont étroitement articulés et complémentaires. En effet, si l'effort d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre est mondial, l'effort d'adaptation au changement climatique est national.

La SNBC et la PPE visent à contribuer à l'objectif collectif de l'Accord de Paris : maintenir l'élévation de la température moyenne bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et si possible à 1,5°C. La SNBC définit la feuille de route en matière d'atténuation pour l'ensemble des secteurs, production et transformation d'énergie compris, et la PPE traduit de manière plus opérationnelle, pour les 10 années à venir, les orientations de la politique énergétique française.

Les résultats récents en matière climatique sont encourageants, comme le souligne le Haut Conseil pour le climat dans son dernier rapport. La baisse importante des émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2023 estimée à 5,8% par rapport à 2022 est en ligne avec le nouvel objectif climatique de la France présenté dans la Stratégie nationale bas carbone mise en consultation.

La politique climatique de la France s'intègre totalement dans le cadre européen. L'Union européenne est un acteur central de l'action climatique par son ambition sur son territoire, mais aussi par son influence dans les processus multilatéraux. Elle a pour ambition d'atteindre la neutralité climatique en 2050, avec pour objectif intermédiaire d'au moins de 55% de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990. Cet objectif a été traduit dans le paquet dit Pacte vert pour l'Europe ou *Fit for 55*, publié en juillet 2021. Il constitue l'ensemble de textes législatifs de référence visant à adapter le cadre européen en matière climatique et énergétique. Le paquet comprend sept textes climat majeurs, qui ont tous été définitivement adoptés par le Conseil des ministres de l'Union européenne et le Parlement européen en mars et avril 2023, ouvrant la voie à leur transposition dans le droit national.

Les textes adoptés sont ambitieux, permettant à l'Union européenne de s'inscrire dans une trajectoire alignée sur

les engagements de l'Accord de Paris. Il s'agit d'un succès majeur pour l'Europe et pour la France – la Présidence française du Conseil de l'UE ayant permis de trouver des compromis au Conseil sur ces textes au premier semestre 2022.

Par exemple, la stratégie *REPowerEU*, présentée en mai 2022, vise non seulement à réduire notre dépendance à l'égard des énergies fossiles russes, mais aussi à accélérer notre transition énergétique en stimulant des investissements massifs dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, ce que soutient pleinement la France.



QUELLES AVANCÉES DEPUIS L'ACCORD DE PARIS ?

Adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP21, l'Accord de Paris porte un but collectif ambitieux : celui de contenir la hausse des températures bien en deçà de $+2^{\circ}\text{C}$ et de s'efforcer de la limiter à $+1,5^{\circ}\text{C}$. Il vise aussi à accroître les capacités d'adaptation au changement climatique et à rendre les flux financiers compatibles avec ces objectifs. C'est un accord dynamique qui organise le rehaussement progressif des engagements des pays tous les 5 ans. C'est aussi un accord juste et solidaire qui prévoit un soutien aux pays en développement pour les aider à mettre en œuvre leurs engagements. L'intégralité de ses règles d'application est désormais opérationnelle, hormis les derniers détails concernant les mécanismes de marché carbone (article 6).

Par ailleurs, les États membres de l'ONU ont adopté, en 2015, le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. Ce plan d'action fixe 17 objectifs de développement durable qui proposent une feuille de route détaillée et universelle afin d'assurer une transition écologique et solidaire de notre monde à l'horizon 2030.

RETOUR SUR LA COP28

La 28^e Conférence des Parties (COP28) à Dubaï, Émirats arabes unis, du 30 novembre au 13 décembre 2023, a permis d'acter une victoire sur la sortie progressive des énergies fossiles. Cette COP s'est conclue par l'adoption du premier bilan mondial de l'Accord de Paris (COP21) qui contient des avancées historiques en matière de lutte contre le changement climatique. Après d'intenses négociations, la France s'est félicitée de cet accord historique, le Consensus des Émirats arabes unis, qui engage l'ensemble des 197 Parties vers la sortie progressive des énergies fossiles et réaffirme plus que jamais l'objectif des +1,5°C.

La France et l'Union européenne ont su porter une position exigeante et volontariste durant des négociations difficiles, ce qui a permis à la COP28 d'enregistrer plusieurs avancées majeures.

- Le bilan mondial, informé par la science, indique la trajectoire pour rester sous les +1,5°C : **une réduction de 43 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030, de 60 % en 2035 par rapport à 2019, et la neutralité carbone en 2050.**
- Pour la première fois, l'accord final fait état d'une **sortie progressive des énergies fossiles** (pétrole, gaz naturel, charbon) afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, conformément aux préconisations scientifiques. La France se félicite de cette avancée historique qui s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par l'Accord de Paris. En outre, le texte rappelle la nécessité de diminuer le recours au charbon, comme demandé à la COP26 à Glasgow. La France avait signifié, dès le début de la COP, sa volonté d'en sortir totalement avec le lancement de l'initiative Accélérateur de la sortie du charbon (*Coal Transition Accelerator*, CTA).
- L'accord affirme **l'ambition de tripler les énergies renouvelables dans le monde et de doubler l'efficacité énergétique d'ici 2030** (*Clean Energy Pledge*). En parallèle, le 2 décembre 2023, un engagement similaire

avait été signé en ce sens par 123 pays. Ces États se sont en effet engagés à travailler ensemble en vue de porter les capacités mondiales d'énergie (solaire, éolien, hydroélectricité, biomasse...) à 11 000 gigawatts (GW) au lieu de 3 400 GW aujourd'hui.

- Pour la première fois, le texte reconnaît le **nucléaire comme solution de décarbonation** et mentionne à plusieurs reprises sa contribution à la lutte contre le changement climatique. C'est une reconnaissance historique et une victoire diplomatique pour la France. Une vingtaine de pays, dont la France, les États-Unis et les Émirats arabes unis, avaient appelé dans une déclaration commune à tripler les capacités de l'énergie nucléaire dans le monde d'ici 2050, par rapport à 2020. Ces États se sont en effet engagés au début de la COP à garantir un fonctionnement des centrales qui soit à la fois responsable et satisfaisant aux normes de sûreté, mais aussi respectueux des critères de durabilité, de non-prolifération et intégrant un plan de gestion de long terme des déchets nucléaires.
- Conscient de l'accélération du changement climatique et de l'intensification des dommages qu'il cause aux pays les plus vulnérables, **le fonds de réponse aux pertes et préjudices a été adopté** dès le premier jour de la COP28 avec des premières contributions totalisant plus de 700 millions de dollars.
- Le Consensus des Émirats arabes unis fait également des références claires à la **justice climatique**, essentielle pour la solidarité avec les pays africains et les petits États insulaires en développement.

LE PACTE DE PARIS

POUR LES PEUPLES ET LA PLANÈTE (4P)

Forgé lors du Sommet de Paris pour un Nouveau Pacte financier mondial en juin dernier, le Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P) établit quatre grands principes pour une politique de financement international plus efficace en soutien des États vulnérables face aux crises et aux enjeux de transition climatique.

1

Aucun pays ne devrait avoir à choisir entre son développement et la préservation de la planète.

2

Chaque pays est libre d'adopter une stratégie de transition qui lui est propre pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

3

Un choc de financements publics est nécessaire pour lutter tout à la fois contre la pauvreté et pour la préservation de la planète.

4

Les financements privés doivent être réorientés et mobilisés massivement en soutien de ces objectifs.

Sur la base de ce consensus politique, une communauté d'États s'est réunie autour de l'objectif d'une réforme ambitieuse de l'architecture financière internationale, afin de dégager rapidement les financements nécessaires pour lutter efficacement contre le changement climatique et la pauvreté.

Le Pacte de Paris recueille désormais le soutien de 57 États sur l'ensemble des continents, pays développés comme pays en développement, petits états insulaires comme grosses économies émergentes.

CONTACT PRESSE

presse@ecologie.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*